



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armée

Question écrite n° 45200

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge M. le ministre de la défense sur Louvois. Lors des débats relatifs à la loi de programmation militaire 2014-2019, il a été annoncé la suspension définitive de Louvois, système informatique de gestion de la solde des militaires des trois armes, sous la responsabilité du SGA. Un nouveau système sera mis en place dans les prochains mois. Ce retentissant échec n'est pas sans rappeler celui, moins médiatisé mais tout aussi coûteux, du programme SIC terre sous la responsabilité de la DGA. D'autres services, DGSIC et DIRISI, sont également en charge des systèmes informatiques. Face à cette multitude de services plus ou moins compétents, il lui demande de préciser quelle autorité aura la charge du successeur de Louvois.

Texte de la réponse

Compte tenu de l'ampleur des dysfonctionnements du calculateur de rémunération Louvois (LOGiciel Unique à VOcation Interarmées de la Solde) et en dépit d'incontestables progrès enregistrés depuis le mois d'octobre 2012 dans l'exécution mensuelle de la solde, le ministre de la défense, constatant que ce logiciel ne fonctionnerait jamais de manière optimale, a fait part, le 3 décembre 2013, de sa décision de remplacer cet outil par un système qui, réalisé selon une démarche rigoureuse et pragmatique, sera de nature à sécuriser définitivement le paiement de la solde des militaires. D'ici à la mise en place de ce nouveau calculateur, prévue à partir de 2015 dans le cadre de la livraison d'un projet pilote et début 2017 dans sa version finale, le ministère de la défense poursuivra les efforts entrepris afin de maintenir sous contrôle l'ensemble du système Louvois et d'accompagner les militaires et leur famille en cas de difficultés. La conduite du nouveau projet a été confiée à une équipe de direction de programme intégrée. Un directeur de programme, appartenant à la direction générale de l'armement, et un officier de programme, membre de la direction des ressources humaines du ministère de la défense, animent ainsi, entourés d'un groupe d'experts dans les domaines techniques et fonctionnels, le dialogue compétitif et feront naître la solution technique en liaison avec le prestataire. L'équipe de conduite de projet intégrée rend compte à un comité directeur présidé par le directeur des ressources humaines du ministère de la défense. Cette méthode, qui a déjà fait ses preuves dans le cadre de la conduite des programmes d'armement, permettra de répondre aux besoins en s'assurant du respect du cahier des charges en termes de coût, de délais et de performance. Les organismes du ministère concernés en qualité de spécialistes métier, futurs opérateurs techniques ou futurs utilisateurs sont associés aux travaux au sein d'une équipe de marque ou des instances prévues s'agissant du pilotage des systèmes d'information (comité de pilotage du projet, comité des utilisateurs). Enfin, l'information diffusée aux instances de concertation, ainsi que la mobilisation des différents outils de communication internes du ministère, permettent de donner une large visibilité aux étapes successives de la conception du nouveau logiciel.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45200

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12797

Réponse publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 9057